



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4048

Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 1 251 894 euros au titre de l'année 2018 à l'association « Léo Lagrange Centre Est », sise 66 cours Tolstoï à Villeurbanne - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'association pour la période 2018-2020

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : M. LEVY Charles-Franck

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/4048 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT GENERAL DE 1 251 894 EUROS AU TITRE DE L'ANNEE 2018 A L'ASSOCIATION « LEO LAGRANGE CENTRE EST », SISE 66 COURS TOLSTOÏ A VILLEURBANNE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION POUR LA PERIODE 2018-2020 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Association créée en 1950 et reconnue d'utilité publique, la Fédération Léo Lagrange intervient dans les champs de la petite enfance, de l'enfance, de l'animation et de la formation professionnelle.

Conformément à ses valeurs, elle porte un projet d'Education Populaire qui vise à :

- Donner les moyens à tous, tout au long de la vie, de s'épanouir et de vivre pleinement sa citoyenneté ;
- Disposer des moyens de se former tout au long de la vie ;
- Agir, en complément de l'école et de la famille, pour favoriser l'égalité des chances ;
- Proposer aux publics de tous âges des activités de loisirs de qualité ;
- Favoriser l'échange culturel et la mixité sociale ;
- Etre l'ambassadrice de la jeunesse en offrant aux jeunes un espace d'expression citoyenne.

Au travers de l'ensemble de ses actions, la Fédération Léo Lagrange a l'ambition de développer l'esprit critique, le goût pour la vie en société, le sens des responsabilités, la convivialité et surtout, l'intérêt pour les autres.

Plus particulièrement engagée au service de l'enfance, chaque structure Léo Lagrange vise à favoriser un temps libre éducatif, ludique et démocratique pour que les enfants grandissent en étant acteurs de leur temps de loisir. La construction de l'esprit critique, le développement de la citoyenneté, l'apprentissage du vivre-ensemble et la valorisation de l'individu sont l'ossature d'une pédagogie de la découverte. La Fédération propose quatre leviers d'intervention : des démarches éducatives loin du prêt à consommer, des activités ludo-éducatives innovantes et évaluées, des activités physiques et sportives « génératrices de citoyenneté », un accès facilité à la diversité culturelle.

L'association « Léo Lagrange Centre Est » a pour objet la représentation et le développement des activités de la Fédération Léo Lagrange, notamment dans la Région Rhône-Alpes-Auvergne, et poursuit les mêmes buts que la Fédération.

Cette structuration lui permet de disposer d'une importante capacité d'intervention en termes de moyens humains et d'outils pédagogiques et de formation professionnelle au service de projets de développement territorial.

Elle est aujourd'hui en mesure de déployer un projet d'intervention global sur le territoire de Lyon, dans des secteurs à fort enjeux de cohésion sociale mais ne disposant pas de ressources associatives suffisantes, et de contribuer ainsi aux objectifs de la collectivité en faveur

de la cohésion sociale et d'un développement social et urbain équilibré sur l'ensemble des quartiers de Lyon.

Dans cette perspective, l'association souhaite s'impliquer dans le projet des temps de l'enfant porté par la Ville de Lyon avec la mise en place d'une nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires à compter de la rentrée prochaine, en proposant notamment de devenir l'organisateur des temps périscolaires qui seront proposés aux enfants et à leurs familles dans plusieurs écoles situées dans les 3<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon.

Forte de son expérience dans le domaine de l'enfance et de l'animation, ce développement permettra à l'association de renforcer son ancrage local et son lien avec les familles sur différents secteurs, en lien avec le tissu associatif local.

Afin de permettre à l'association de mettre en place son projet d'intervention en partenariat avec la Ville de Lyon, il vous est proposé d'approuver la signature d'une convention-cadre entre la Ville de Lyon et « Léo Lagrange Centre Est » pour la période 2018-2020 et d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 251 894 euros pour l'année 2018.

Les objectifs de la convention-cadre feront l'objet d'un suivi rapproché dans le cadre de dialogues de gestion réguliers. Ces rencontres seront également l'occasion de faire un point précis sur le fonctionnement de l'association et sa situation économique et financière.

Vu l'avis émis par les Conseils des 3<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

### **DELIBERE**

1- Une subvention de 1 251 894 euros est allouée à l'association « Léo Lagrange Centre Est », sise 66 cours Tolstoï à Villeurbanne, une subvention de fonctionnement général d'un montant de 1 251 894 euros au titre de l'année 2018.

2- La convention-cadre susvisée établie entre la Ville de Lyon et l'association pour la période 2018-2020 est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention,

4- La dépense en résultant, soit 1 251 894 euros, sera prélevée sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 95638, nature 6574, fonction 025, après transfert de 768 759 euros depuis la ligne de crédit 72988, nature 6574, fonction 213.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY